

**9362/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale

le 17 juin 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat

le 17 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du comité scientifique  
et technique**

E15847





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 juin 2021  
(OR. en)

9362/21

RECH 283  
ATO 41

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du comité  
scientifique et technique

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre du comité scientifique et technique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 6 novembre 2018<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres du comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") pour la période allant du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2023.
- (2) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite du décès de M. Roland ZEYEN. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée restant à courir du mandat de M. Roland ZEYEN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination des membres du comité scientifique et technique (JO C 403 du 9.11.2018, p. 2).

*Article premier*

M. Michel FEIDER est nommé membre du comité scientifique et technique jusqu'au 6 novembre 2023.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---